

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU C.A.

Date : 26 novembre 2015

heure de début : 17 H 35

heure de fin : 20 h 25

Présidence : M. KERVELLA

Secrétariat : Mme CARON Estelle

Membres excusés : M. LECHAUVE Michel (conseiller départemental), Mme MEUNIER Marie-Christine

Membres absents : néant

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 12

ORDRE DU JOUR

M. le Principal ouvre la séance à 17 h 35 et un secrétaire de séance est désigné.

M. Kervella explique le rôle des différentes commissions et déclare l'installation de chacune.

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'Administration	1	
II – Gestion financière	3	
III – Structures		
IV – Postes budgétaires		
V – Projet d'établissement		
VI – Vie scolaire	1	
VII – Formation continue		
VIII – Questions diverses	1	
Total des feuillets	6	

Le Président,

Le Secrétaire,

Transmis à

Date 30/11/2015

Le Chef d'Etablissement,



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I -

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réservé à
l'Inspecteur d'AcadémieADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29
SEPTEMBRE 2015M. Kervella demande si des remarques sont à faire concernant le procès verbal du dernier
conseil d'administration. Devant la négative, il propose l'adoption de ce dernier.**Résultat du vote :**

Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 00 Pour : 21 Contre : 00

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**Résultat du vote :**

Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 00 Pour : 21 Contre : 00

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION
PERMANENTEM. Kervella précise qu'en cas de décision à prendre dans l'urgence, il est plus facile de
convoquer la commission permanente que le conseil d'administration.**Résultat du vote :**

Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 00 Pour : 21 Contre : 00

DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ORDONNATEUR

M. Kervella précise que cette délégation est valable pour la signature des bons de commandes.

Résultat du vote :

Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 00 Pour : 21 Contre : 00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I I - GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Réservé à

l'Inspecteur d'Académie

Arrivée de Mme Tagot à 18 h

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Mme Bro présente la DBM pour info N°6/2015, puis nous demande d'accepter une DBM pour vote concernant un prélèvement sur le fond de roulement de 1 021.60 € pour palier des admissions en non-valeur ainsi que les frais d'huissiers s'y rapportant. Ces dépenses seront compensées avec des reprises sur les provisions effectuées à cet effet.

Résultat du vote : Vote de la DBM

Votants : 22	Exprimés : 22	Abstentions : 00	Pour : 22	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Une modification est apportée sur une phrase de la convention. En cas d'indisponibilité des locaux, le propriétaire devra avertir le Principal du collège dans les meilleurs délais. Une précision est demandée sur l'assurance des équipements du collège en cas de vol.

Mme Bro nous précise que les modalités de paiement ont changées. Jusqu'à présent l'EPLÉ avançait les frais liés à ces locations avant de recevoir une subvention du Conseil Départemental. A compter de cette année, celui-ci règlera directement la Communauté des Communes Giennoise

Résultat du vote : Convention tripartite avec modification

Votants : 22	Exprimés : 22	Abstentions : 00	Pour : 22	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

TARIFS DE DEMI-PENSION

Les tarifs de restauration sont fixés par la collectivité et ne changent pas pour l'année 2016.
Mme BRO fait voter le découpage des trimestres ainsi que le montant de remise d'ordre et le pourcentage de reversement au service général.

Résultat du vote : découpage des trimestres, montant de la remise d'ordre et pourcentage de reversement au service général.

Votants : 22	Exprimés : 22	Abstentions : 00	Pour : 22	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

BUDGET 2016

Les dépenses de gaz en 2014 et de téléphonie en 2015 ont été reprises par la collectivité. Celles de l'électricité seront reprises en 2016.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I I - GESTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Réservé à
l'Inspecteur d'Académie

La collectivité justifie une diminution de la dotation de 12 €/élève pour la prise en charge du marché de maintenance des photocopieurs alors que cette dépense était déjà prise en charge depuis plusieurs années.

Diminution également de 8€/élève pour la téléphonie déjà prise en charge sur l'année 2015.

La dotation pour les sorties scolaires passe de 2.20 € à 2.00 €.

Diminution de 33.29 % de la dotation générale de fonctionnement par rapport à 2015.

L'aide aux petits équipements pédagogique passe de 25 à 18 € par élève.

Cette baisse de dotation représente 10 881.00 € (27 € x 403 élèves).

Mme Bro explique les ventilations du budget 2016. Elle insiste sur le résultat de l'incapacité d'autofinancement de 9 115.56 € qui est nécessaire pour couvrir les besoins du collège dans ce contexte de contraintes budgétaires.

M. Kervella demande pourquoi l'aide au petit équipement est séparé de la dotation générale car elle limite l'autonomie budgétaire de l'établissement. Mme Quaix précise qu'elle se renseignera afin d'apporter une réponse au conseil d'administration.

Avant le vote, Mme Menigault fait lecture d'une motion proposée par le personnel de l'établissement concernant la baisse de dotation par élève.

Résultat du vote : Motion

Votants : 22 Exprimés : 21 Abstentions : 01 Pour : 21 Contre : 00

Résultat du vote : Budget 2016

Votants : 22 Exprimés : 21 Abstentions : 11 Pour : 08 Contre : 03

PLANING DES SORTIES ET VOYAGES 2016

M. Kervella explique le document récapitulatif des sorties prévues en 2016.

Résultat du vote : Planning des sorties 2015-2016

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

PARTICIPATION DES FAMILLES A UNE SORTIE DU PROJET MUSIQUE

Mme Bro explique que c'est un projet avec un budget conséquent et qu'il est demandé aux familles une participation de 9 €.

Résultat du vote : Participation des familles de 9 € au projet musique

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I I - GESTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

DON DU FSE AU COLLEGE DE 1 000 €

Résultat du vote : Don du FSE

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

DON DE LA PEEP DE 470 €

M. Kervella remercie M. Alexandre président de cette fédération de parents d'élèves pour ce don.

Résultat du vote : Don de la PEEP

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

DON DU COLLEGE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE 100 €

Résultat du vote : Don du collège à PAS

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

DON DU COLLEGE A L'IME DE NEVOY DE 300 €

M. Kervella explique qu'il souhaite récompenser les élèves de l'IME pour la réfection de la salle d'étude.

Résultat du vote : Don à P.I.M.E.

Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 00 Pour : 22 Contre : 00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VI - VIE SCOLAIRE

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

M. Kervella apporte quelques informations :

- Concernant la réforme du collège, il proposera une présentation aux parents d'élèves en mars 2016 (une option est mise sur le 31/03/2016).
- Les portes ouvertes auront lieu le 23 avril 2016 et le carnaval le vendredi 01 avril 2016.
- L'ouverture d'un foyer est prévue pour les 4^{ème} et 3^{ème} début janvier (niveaux qui fréquentent le moins les clubs du midi).
- Prévision de l'effectif 2016-2017 en 6^{ème} : Le nombre d'élèves scolarisés en cm2 dans le secteur du collège est de 127, ce qui demanderait l'ouverture d'une cinquième classe de 6^{ème} (à confirmer en janvier 2016). Il ne faut cependant pas oublier le problème de car concernant les élèves du centre-ville de Gien qui peut faciliter la fuite de certains élèves du centre vers l'enseignement privé.
- Les dates des prochain Conseil d'administration : le 01/02/2016 (à confirmer) et le 26/04/2016
- Une explication est donnée sur le plan de continuité d'activité.
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels est présenté : c'est un document obligatoire qui a été demandé par le collège à un organisme extérieur pour plus d'objectivité. Il est consultable par tous. Il met en avant les risques professionnels encourus par le personnel de l'établissement.

PROGRAMME D'ACTION DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE

M. Kervella explique qu'un plan d'action est mis en place avec les écoles du secteur pour préparer au mieux les cm2 à leur entrée au collège, en particulier les changements liés à la réforme

Résultat du vote : Programme d'action école-collège

Votants : 22	Exprimés : 22	Abstentions : 00	Pour : 22	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 26 novembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VIII - QUESTIONS DIVERSES

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

Les professeurs soulignent certains dysfonctionnements au gymnase et dans les toilettes.

M. Kervella signale que les boiseries extérieures du gymnase sont abîmées et que sans réparation rapide il faudra les changer. Mme Constantin prend note et va transmettre cet information au service compétent.

Les professeurs demandent la réorganisation de la salle des professeurs afin d'avoir une partie détente et une partie salle de travail. M. Kervella leur demande de lui faire une proposition chiffrée.

Le personnel demande une fontaine en état de fonctionnement dans la salle des commensaux. Mme Bro explique qu'il est très difficile de trouver des pièces de rechange mais que le dossier est en cours.

Les représentants de la FCPE demandent si la charte de laïcité a été signée par tous les élèves et si la minute de silence suite aux attentats a été respectée.

M. Kervella indique que la charte a été collée dans les carnets de correspondance et qu'un point sera fait afin de vérifier leur signature. M. Kervella précise qu'il n'y a eu aucun incident durant la minute de silence, qu'elle a été respectée par tous les élèves. Il souligne aussi que tous les personnels de l'établissement ont su répondre aux questions des élèves et que la journée de la laïcité prévue en décembre sera transformée en semaine de la laïcité pour toutes les classes suivant les projets des enseignants.

Les parents d'élèves demandent si Pronote pourrait permettre aux parents de communiquer avec les enseignants.

M. Kervella souhaite que chaque enseignant soit libre d'autoriser ou non les parents à communiquer avec eux par cet intermédiaire.

La FCPE demande un point sur la création d'une ligne de transport pour les élèves du centre.

M. Alexandre informe qu'actuellement le conseil départemental finance un bus le mercredi midi à destination de ces élèves. Sachant que la compétence des transports intra-muros relève de la commune ou de la Communauté des Communes, M. Bouleau Maire de Gien souhaite mettre en place cette navette payante tous les jours à partir de janvier. Différents échanges ont déjà eu lieu entre les fédérations de parents et la municipalité.

M. Kervella précise à Mme Constantin qu'il est prêt à aider la commune pour l'organisation de ce transport en particulier pour la prévision d'effectif.

M. Kervella lève la séance à 20 h 25



112 Chemin de la Fontaine
45500 GIEN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 novembre 2015

LISTE D'EMARGEMENT

NOMS	PRENOMS	EMARGEMENT
M. KERVELLA Mme BRO Mme GALISSON	Ronan Marie-Françoise Anne	
Mme QUAIX M. LECHAUVE Mme CONSTANTIN Mme MEUNIER M. GOBIN	Nadine Michel Yvette Marie-Christine Laurent	 Absent excusé Absente excusée
Mme PITTE Mme COTTEREAU Mme CHAUMONT Mme LECOUFFE Mme NURET Mme KERJEAN	Martine Catherine Corinne Julie Marie-Pierre Céline	
Mme MENIGAULT Mme LEGER	Véronique Béatrice	
M. GIACOPELLI Mme TAGOT Mme BRETTE Mme DUREVILLE Mme CARON M. ALEXANDRE	Jean-Christophe Isabelle Nathalie Magalie Estelle Mathieu	 PEEP PEEP
MARIE VATAN	Sacha Arthur	

Les instances du conseil d'administration

Conseil d'administration du 26/11/2015

• Commission permanente

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	- Kervella Ronan, principal - Bro Marie-Françoise, adjoint-gestionnaire	
Représentants des personnels (1 ATOSS + 3 enseignants)	- Véronique MENIGAULT - Martine PITTE - Céline KERJEAN - Julie LECOUFFE	- Béatrice LÉGER - Isabelle COUVIDAT - Marie-Pierre NURET - Corinne CHAUMONT
Représentants des parents d'élèves (3 parents)	- Estelle CARON (PEEP) - GIACOPELLI JC - LUCAS Geneviève	- Mathieu ALEXANDRE (PEEP) - TAGOT Isabelle - JACQUES Marie-Laure
Représentants des élèves (1 élève)	- Marie-Fleur LIEVRE	- Charline PIMONT
Représentant de la collectivité de rattachement (1 membre)	- M. Michel LECHAUVE	- Mme Nadine QUAIX

• Conseil de discipline

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	- Kervella Ronan, principal - Bro Marie-Françoise, adjoint-gestionnaire - Galisson Anne, CPE	
Représentants des personnels (1 ATOSS + 4 enseignants)	- Béatrice LÉGER - Martine PITTE - Catherine COTTEREAU - Corinne CHAUMONT - Marie-Pierre NURET	- Véronique MENIGAULT - Isabelle COUVIDAT - Céline KERJEAN - Etienne PERDON - Julie GALLON
Représentants des parents d'élèves (3 parents)	- Mathieu ALEXANDRE (PEEP) - GIACOPELLI JC (FCPE) - BRETTE Nathalie (FCPE)	- Magalie DUREVILLE (PEEP) - MAIX Laurence (FCPE) - TAGOT Isabelle (FCPE)
Représentants des élèves (2 élèves)	- Arthur VATAN - Sacha MARIE	- Marie-Fleur LIEVRE - Charline PIMONT

• Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté

(Composition sur proposition du chef d'établissement et soumise au vote du conseil d'administration)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	- Kervella Ronan, principal - Bro Marie-Françoise, adjoint-gestionnaire - Galisson Anne, CPE	
Représentants des personnels (1 ATOSS + 4 enseignants)	- Nelly CORNUAUD - Isabelle COUVIDAT - Julie GALLON - Anne CATANZANO - Julie LECOUFFE	- Corinne JARRET - Catherine COTTEREAU - Martine PITTE - Etienne PERDON - Céline KERJEAN
Représentants des parents d'élèves (3 parents)	- Magalie DUREVILLE (PEEP) - LUCAS Geneviève (FCPE) - JACQUES Marie-Laure (FCPE)	- Herminie BUOSI (PEEP) - BRETTE Nathalie (FCPE) - GIACOPELLI JC (FCPE)
Représentants des élèves (2 élèves)	- Sacha MARIE - Charline PIMONT	- Arthur VATAN - Marie-Fleur LIEVRE
Autres membres permanents (si membres non élus des représentants des personnels ATOSS)	- Mme Marcilly Anne-Flore, infirmière - Mme Hameau, Assistante sociale	

- Commission d'hygiène et de sécurité

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> - Kervella Ronan, principal - Bro Marie-Françoise, adjoint-gestionnaire - Galisson Anne, CPE - Mme Marcilly Anne-Flore, infirmière - M. Goupy Thierry, ouvrier professionnel 	
Représentants des personnels (1 ATOSS + 2 enseignants)	<ul style="list-style-type: none"> - Corinne JARRET - Isabelle COUVIDAT - Julie GALLON 	<ul style="list-style-type: none"> - Nelly CORNUAUD - Catherine COTTEREAU - Anne CATANZANO
Représentants des parents d'élèves (2 parents)	<ul style="list-style-type: none"> - Herminie BUOSI (PEEP) - JACQUES Marie-Laure (FCPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Estelle CARON (PEEP) - GIACOPELLI JC (FCPE)
Représentants des élèves (1 élève)	<ul style="list-style-type: none"> - Arthur VATAN 	<ul style="list-style-type: none"> - Sacha MARIE
Représentant de la collectivité de rattachement (1 membre)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nadine QUAIX 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Michel LECHAUVE

- Commission éducative

Vu l'article 33 du règlement intérieur du collège Bildstein

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> - Kervella Ronan, principal - Galisson Anne, CPE 	
Représentants des personnels (2 enseignants)	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur principal - 1 autre professeur de la classe 	
Représentants des parents d'élèves (2 parents)	<ul style="list-style-type: none"> - Magalie DUREVILLE (PEEP) - BRETTE Nathalie (FCPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Herminie BUOSI (PEEP) - JACQUES Marie-Laure (FCPE)
Représentants des élèves (2 élèves)	<ul style="list-style-type: none"> - Délégué de la classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Délégué de la classe
Autre membre (1 membre)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Hameau, assistante sociale - Mme Nicolleau, conseillère d'orientation-psychologue 	

- Commission fonds social

(Composition sur proposition du chef d'établissement et soumise au vote du conseil d'administration)

Catégorie	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> - Kervella Ronan, principal - Bro Marie-Françoise, adjoint-gestionnaire - Galisson Anne, CPE 	
Représentants des parents d'élèves (2 parents)	<ul style="list-style-type: none"> - Estelle CARON (PEEP) - TAGOT Isabelle (FCPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Herminie BUOSI (PEEP) - MAIX Laurence (FCPE)
Autre membre (1 membre)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Hameau Stéphanie, assistante sociale 	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU C.A.

Date : 29 septembre 2015

heure de début : 17 H 40

heure de fin : 19 h 30

Présidence : M. KERVELLA

Secrétariat : M. PERDON Etienne

Membres excusés : M. LECHAUVE Michel (conseiller départemental), Mme CONSTANTIN Yvette (représentante de la commune)

Membres absents : FAUVIN Clara (élève), BOUNEMRI Iness (élève)

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

ORDRE DU JOUR

M. le Principal ouvre la séance à 17 h 40 et un secrétaire de séance est désigné.

M. Kervella rappelle les dispositions prises pour l'élection des représentants des parents d'élèves.

M. Kervella indique que le prochain conseil d'administration aura lieu le 26 novembre 2015

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I — Conseil d'Administration	1	
II — Gestion financière	2	
III — Structures		
IV — Postes budgétaires		
V — Projet d'établissement		
VI — Vie scolaire	3	
VII — Formation continue		
VIII — Questions diverses	1	
Total des feuillets	7	

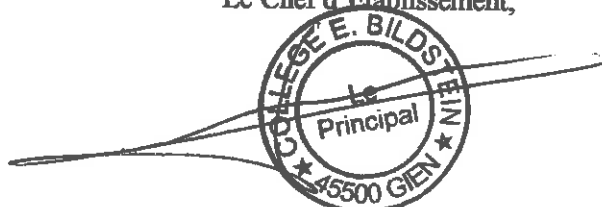
Le Président,

Le Secrétaire,

Transmis à

Date 1/10/2015

Le Chef d'Etablissement,



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I -

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réservé à
l'Inspecteur d'AcadémieADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22
JUN 2015

M. Kervella demande si des remarques sont à faire concernant le procès verbal du dernier conseil d'administration. Devant la négative, il propose l'adoption de ce dernier.

Résultat du vote :

Votants : 19	Exprimés : 19	Abstentions : 00	Pour : 19	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Kervella souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- une admission en non-valeur
- le bilan de l'association sportive

Résultat du vote :

Votants : 19	Exprimés : 19	Abstentions : 00	Pour : 19	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I I - GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Réservé à

l'Inspecteur d'Académie

1. Admission en non valeur

Cette admission en non-valeur d'un montant de 67.32 € concerne 1 famille dont les créances de demi-pension n'ont pu être recouvrées.

Résultat du vote : Vote de l'ANV

Votants : 19	Exprimés : 19	Abstentions : 00	Pour : 19	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

2. Contrat - convention

- Convention IME de Nevoy concernant la mise en place d'une classe délocalisée

M. Kervella rappelle les objectifs de cette action (essentiellement de socialisations) ainsi que les modalités. En particulier la présence de l'enseignant et d'un éducateur spécialisé lors de la venue des élèves de l'IME.

Résultat du vote :

Votants : 19	Exprimés : 19	Abstentions : 00	Pour : 19	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

- Convention AS GIEN Handball

Il s'agit du renouvellement d'une action déjà présente depuis l'année dernière.
Cette convention propose une activité handball encadré par un éducateur sportif du club de Gien lors de la pause méridienne. Elle n'a pas d'impact financier pour le collège.
Mme Nuret insiste sur le lien avec l'UNSS
M. Ollitreau souhaite savoir ce qu'est un BPJEPS.

Résultat du vote :

Votants : 19	Exprimés : 19	Abstentions : 00	Pour : 19	Contre : 00
--------------	---------------	------------------	-----------	-------------

3. Bilan du fond social

Pour information Mme Bro dresse un bilan rapide en s'appuyant sur le document joint.
Sept commissions ont eu lieu pour aider 23 familles principalement pour la demi-pension et un voyage en Espagne.
Environ les deux tiers de la ligne budgétaire ont été dépensés.
Il est précisé que les familles ne font que trop rarement la demande d'aide malgré les relances du service de gestion et de l'assistante sociale.

Mme Bro précise que les dossiers contentieux se montent à 2 824.09 € contre 6 306.58 € en septembre 2014.

Les créances non réglée (phase amiable avant contentieux) se montent à 128.28 € contre 384.24 € en septembre 2014.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I I - GESTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Réservé à
l'Inspecteur d'Académie

4. Voyages scolaires pour 2016

- Séjour en Italie du 24 au 30 avril 2016 :

49 élèves et 3 accompagnateurs sont prévus. Les élèves de l'option Latin sont prioritaires.

Il est prévu une base de 335 € par participant.

M. Kervella détaille le programme du séjour

Mme Pitte responsable du projet précise que ce tarif comprend l'hébergement, le voyage jusqu'à Naples et deux visites payantes.

Résultat du vote : Participation financière des familles

Votants : 19 Exprimés : 19 Abstentions : 00 Pour : 19 Contre : 00

Résultat du vote : partie pédagogique

Votants : 19 Exprimés : 19 Abstentions : 00 Pour : 19 Contre : 00

- Séjour sportif : 5 jours au Centre UCPA à Prades dans le Haut-Allier

36 élèves et 3 accompagnateurs sont prévus.

Ce voyage a pour but de découvrir les milieux naturels et en particulier nautiques.

Il est prévu une base de 330 € par personne. Ce voyage s'effectue sur un jour de plus que l'an dernier ce qui explique qu'il soit un petit plus plus cher.

Mme Nuret rappelle que ce séjour est réservé aux élèves nageurs de 6^{ème} et 5^{ème}.

Résultat du vote : Participation financière des familles

Votants : 19 Exprimés : 19 Abstentions : 00 Pour : 19 Contre : 00

Résultat du vote : partie pédagogique

Votants : 19 Exprimés : 19 Abstentions : 00 Pour : 19 Contre : 00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VI - VIE SCOLAIRE

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

1. Bilan de rentrée par M. Kervella :

Tous les postes sont pourvus sauf celui de l'infirmière qui le sera le 6 octobre 2015 à temps complet par Mme MARCILLY Anne-Flore.

M. Kervella remercie la Vie Scolaire d'avoir pallier cette absence et demande un accueil favorable et bienveillant afin que l'infirmière puisse prendre son poste dans les meilleures conditions.

Les dispositifs existants en matière d'accompagnement éducatif peuvent continuer d'exister.

En ce qui concerne la réforme du Collège, la réflexion est en cours et les parents seront consultés et informés dès que possible.

Concernant les transports, et particulièrement la suppression de la navette gratuite, M. Kervella précise qu'il en a informé sa hiérarchie.

M. Alexandre informe qu'une pétition est à l'étude et qu'il continue de communiquer avec la mairie à ce sujet.

Mme Quaix informe que M. Bouleau travaille avec le service départemental des transports pour trouver une solution avant les vacances d'automne.

Mme Couvidat informe que, du fait de cette décision, les deux tiers des familles de CM2 concernées ont l'intention d'inscrire leurs enfants au collège St François à la rentrée prochaine.

Les moyens Vie Scolaire sont finalement maintenus : 3.5 équivalent temps plein pour la surveillance et 1/2 temps d'assistant pédagogique.

2. Modification de la charte informatique

L'ENT est un portail unique vers diverses applications pour les professionnels, les familles et les élèves. Les identifiants ont été communiqués à tous les élèves pour eux-mêmes et à leurs parents. Si une famille ne peut plus se connecter, M. Kervella interviendra si un mot des parents le demande. D'ici quelques temps ces soucis seront gérés automatiquement par le rectorat.

Modification de la charte informatique afin de l'adapter à l'utilisation de l'ENT

Résultat du vote : Modification de la charte informatique

Votants : 19 Exprimés : 19 Abstentions : 00 Pour : 19 Contre : 00

3. Bilan Vie scolaire :

Mme Galisson rappelle que l'équipe s'est renouvelée l'an dernier mais que la situation est stable.

La surveillance sur le temps de la pause méridienne a été renforcée.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VI - VIE SCOLAIRE

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

L'absentéisme a été accru notamment en 6^{ème} avec 2 cas de phobie scolaire et des familles qui s'investissent moins. Mme Galisson souhaite consacrer plus de temps sur l'absentéisme perché car un absentéisme installé est extrêmement difficile à contrecarrer.

La surveillance des couloirs a été renforcée pour lutter contre les retards aux interours.

On note une augmentation des retenues pendant les heures de cours contre une diminution des retenues du soir et une légère baisse des exclusions.

De manière générale le niveau 6^{ème} est très représenté dans ces différentes difficultés. Les 4^{ème} et 3^{ème} posent moins de problème.

Une formation de délégués est prévu pour les 6^{ème} et 5^{ème}

L'intervention de l'ADATEP sera maintenu

La formation à la médiation se poursuit. La formation des 4^{ème} aura lieu au mois de novembre. Le travail porte les valeurs et la gestion des conflits.

Ouverture d'un foyer des élèves pour les 4^{ème} et 3^{ème} parce qu'ils participent moins aux activités du midi. M. Kervella souhaite accueillir deux personnes en service civique qui pourront animer ce foyer pour une partie de leur mission. L'objectif étant d'arriver à une autonomie contrôlée.

M. Kervella ajoute que le climat reste bon et qu'une majorité d'élèves adhère au cadre de l'établissement.

4. Bilan de l'association sportive :

96 licenciés soit 24 % des effectifs du collège (moyenne départementale : 20.34 % ; moyenne nationale : 28 %)

La section foot doit participer au championnat Excellence mais le transport est à la charge de l'AS donc une aide de l'établissement est nécessaire.

Résultats 2014/2015 : 1 benjamin garçon est arrivé 1^{er} au cross départemental et la section foot est arrivée 3^{ème} au championnat excellence.

957 € ont été dépensés en transport.

L'adhésion est de 20 €

Mme Nuret précise que les élèves viennent pour être entre copains et qu'il est difficile de développer le pôle compétition.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VI - VIE SCOLAIRE

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie5. Bilan de fonctionnement pédagogique :

CSP : Pas de dégradations notables depuis 3 ans mais M. Kervella rappelle les précautions statistiques. Ce qui préoccupe c'est le pourcentage d'inactif. Malgré tout une certaine mixité reste possible grâce aux efforts d'autres quartiers (rappel du problème que pose la suppression de la navette)

Apparition de cas en très grandes difficultés dès la 6^{ème}.

Stabilité du corps enseignant, bon climat général.

Le collège est en très bon état et les moyens matériels sont bons.

Les moyens TICE ont été renforcés et l'accès au haut débit est un atout.

Rappel des axes du projet d'établissement et des actions qui ont été menées dans ce cadre.

M. Kervella souligne la richesse des actions pédagogiques et l'investissement des personnels. Il dit le plaisir qu'il a de travailler dans ce collège.

Résultats : DNB contrôle continu → 12.13/20 (-0.4)
HIDA → 30/40 (+3)

Obtention du DNB → 83.5 % (+ 17 %)

Les résultats sont très encourageants même si il faut rester prudent.

Le taux d'orientation en 2^{nde} générale a fortement progressé (+13 %). Il faut continuer d'avoir de l'ambition pour nos élèves.

Départ de Mme Buosi à 18 h 16

Départ de Mme Quaix à 19 h 00

Départ de Mme Meunier à 19 h 15

Résultat du vote : Bilan annuel de fonctionnement pédagogique

Votants : 16 Exprimés : 16 Abstentions : 00 Pour : 16 Contre : 00

En conclusion, M. Kervella rappelle que le chantier annuel du collège sera la réforme 2016.

L'établissement se doit d'avoir une politique ambitieuse qui profite à tous les élèves.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 29 septembre 2015

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : VIII - QUESTIONS DIVERSES

Réservé à
L'Inspecteur d'Académie

Il est demandé de tondre les bords du gymnase et de retracer les lignes du terrain de basket et de la piste d'athlétisme. M. Kervella répond que les demandes ont été faites.

La dégradation des boiseries est inquiétante au niveau du gymnase. Il faudrait avertir la mairie (non présente lors de cette discussion).

M. Kervella lève la séance à 19 h 30



112 Chemin de la Fontaine
BP 109
45503 GIEN CEDEX
Tel : 02/38/27/01/90

REGLEMENT INTERIEUR DU C.A.

1. Le C.A., réuni au moins une fois par trimestre en séance ordinaire, peut être convoqué plus souvent à la demande du Principal ou de la moitié au moins de ses membres pour un ordre du jour donné.
2. Les convocations sont envoyées 10 jours à l'avance avec éventuellement les documents préparatoires (délai pouvant être réduit en cas d'urgence).
3. Les demandes d'inscription à l'ordre du jour doivent être présentées 48 heures à l'avance au moins. Le conseil se prononcera sur l'opportunité de la question.
4. L'ordre du jour est adopté à la majorité relative
5. Le quorum s'apprécie en début de séance.
6. Les votes s'opèrent à main levée ; ils se déroulent à bulletins secrets dès qu'un membre en fait la demande. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.
7. Un secrétaire de séance est désigné. Il est chargé de préparer un compte-rendu retraçant les échanges de vue et les votes. Ce compte-rendu devra être remis dès que possible pour accompagner les actes administratifs. Il sera diffusé aux seuls membres du C.A..
8. Le Président peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtra utile.
9. Limitation de durée à 3 H.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 26/11/2015
Sous la présidence de : Ronan Kervella
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41
Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Délégations d'attributions du conseil d'administration à la commission permanente suivant document joint

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella
Prénom : Ronan
Signé le: 01/12/2015 09:38:09

Le Conseil d'Administration va déléguer à la Commission Permanente les compétences suivantes :

- 1°) donner son accord sur :
 - a) Les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves.
 - b) Le programme de l'Association Sportive
 - c) L'adhésion à tout groupement d'établissements ou à la passation des conventions et contrats dont l'établissement est signataire à l'exception :
 - * des marchés qui figurent sur l'état prévisionnel de la commande publique annexé au budget ou qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative.
 - * en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 Euros hors taxes ou à 15 000 Euros hors taxes pour les travaux et équipements.
 - d) Les modalités de participation au plan d'action du GRETA, le programme annuel des activités de formation continue et d'adhésion à un groupement d'intérêt public.
 - e) La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires.
- 2°) Les délibérations sur :
 - a) Toute question dont elle a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la Communauté éducative et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement.
 - b) Les questions relatives à l'accueil et l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- 3°) Elle pourra définir dans le cadre du projet d'établissement et, le cas échéant, des orientations de la collectivité de rattachement en matière de fonctionnement matériel, toutes actions particulières propres à assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'établissement et une bonne adaptation à son environnement
- 4°) Elle autorise l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice.
- 5°) Elle peut décider la création d'un organe de concertation et de proposition sur les questions ayant trait aux relations de l'établissement avec le monde social, économique et professionnel ainsi que sur le programme de formation continue des adultes. Dans le cas où cet organe comprendrait des personnalités représentant le monde économique, il sera fait appel, à parité, à des représentants des organisations représentatives au plan départemental des employeurs et des salariés.
- 6°) Elle adopte un plan de prévention de la violence.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:38:11



Le décret portant réforme du cadre budgétaire et comptable des EPLE, prévoit une modification de l'article R.421-20 du code de l'éducation (CED), notamment quant à l'autorisation de conclure les marchés, donnée par le conseil d'administration au chef d'établissement.

Avec la disparition de l'EPCP en tant qu'autorisation de la dépense, toutes les commandes de l'EPLE, hors urgence et ressources spécifiques (art. R421-20 d) du 6° du CED) nécessaires au fonctionnement quotidien de l'établissement doivent être soumises au conseil d'administration.

Dans ce cas la gestion des achats au sein de l'EPLE devient ingérable puisque chaque achat doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du CA qui de fait doit siéger en permanence.

Afin d'éviter une situation de blocage préjudiciable à l'EPLE, le CA peut confier, par une délibération spécifique, une autorisation plus générale au chef d'établissement pour signer les marchés.

Cette autorisation permet, sauf encadrement spécifique, au chef d'établissement de signer toute commande dans les limites

- a) des crédits ouverts au budget et
- b) des dispositions de l'article 28 du CMP relatives aux marchés à procédures adaptées, soit 209 000 € HT pour les fournitures et services et 5 225 000 € HT pour les travaux.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2015

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°7

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:35:31

EXERCICE 2015 - Edition du 28/11/2015

D.B.M. n°6 Exécutoire au 22/09/2015				Opération n°18				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	DON	0FCPE	7468	Activité pédagogique DONS ET LEGS F.C.P.E. Autres dons et legs						600.00
2	AP	SORTIE	0ULIS		Activité pédagogique SORTIES PEDAGOGIQUES CLASSES ULIS	948.00	240.00	1 188.00		0.00	
3	AP	SORTIE	08EME		Activité pédagogique SORTIES PEDAGOGIQUES NIVEAU 6EME	255.00	360.00	615.00			

D.B.M. n°6 Exécutoire au 22/09/2015				Opération n°19				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SORTIE	0ULIS		Activité pédagogique SORTIES PEDAGOGIQUES CLASSES ULIS Contribution participants						
2	AP	SORTIE	0ULIS	7067	Activité pédagogique SORTIES PEDAGOGIQUES CLASSES ULIS	1 188.00	-240.00	948.00	240.00	-240.00	0.00

D.B.M. n°6 Exécutoire au 22/09/2015				Opération n°20				Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SUBVCG	2CINE		Activité pédagogique SUBVENTION CONSEIL GENERAL COLLEGE AU CINEMA Subventions Département						
2	AP	SUBVCG	2CINE	7443	Activité pédagogique SUBVENTION CONSEIL GENERAL COLLEGE AU CINEMA	700.40	-102.00	598.40	700.40	-102.00	598.40

Liste des opérations de D.B.M. saisies n° 7 / 2015

Par ordre chronologique

Niveau	Numéro opération	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire		Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes
Vote	21	1	Reprise/Provision-ANV+ HUISSIER	SRH	EXTERN	0REGULEA	824,34	0,00
		2		SRH	EXTERN	0HUISSIE	197,26	0,00
Totaux							1 021,60	0,00

Analyse financière - fonds de roulement et capacité à prélever

Cet utilitaire permet de déterminer la capacité de rétablissement à financer des opérations sur fonds propres distincts de celles qui ont été provisionnées. Il comptabilise les stocks financés par le fonds de roulement et permet de déterminer à la lecture des dépenses moyennes mensuelles un besoin de trésorerie incompressible duquel on déduira la marge de manœuvre de l'établissement.

COFI		Année en cours	
Fonds de roulement		Fonds de roulement	
Fonds de roulement calculé au dernier COFI	74 915,94 €	1 895,42 €	Montant des prélèvements autorisés depuis le dernier COFI
solde créditeur du compte 185	- €		solde créditeur du compte 185
solde créditeur comptes 15	- €		solde créditeur comptes 15
solde créditeur comptes 29	- €		solde créditeur comptes 29
solde créditeur comptes 39	- €		solde créditeur comptes 39
solde créditeur comptes 49	6 615,97 €	6 615,97 €	solde créditeur comptes 49
solde créditeur comptes 59	- €	- €	solde créditeur comptes 59
FdR(m)	88 200,97 €	66 404,55 €	Fonds mobilisable

Observations :

prélèvement demandé pour reprise de provisions sur frais scolaire passés en ANV avec frais d'huissiers correspondants, Seule incidence, diminution des provisions prévues à cet effet.

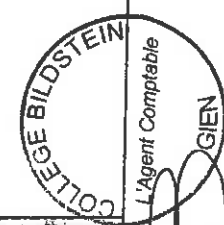
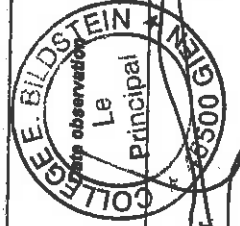
Besoin en fonds de roulement	
Besoin en fonds de roulement (BFdR) calculé au dernier COFI	-12 370,90 €
Stocks (solde classe 3)	3 790,28 €
Provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)	- €
Créances (soldes débiteurs classe 4)	11 652,02 €
Solde créditeur compte 49	6 615,97 €
BFdR1	8 954,44 €
BFdR2	13 731,49 €

Trésorerie	
Trésorerie FdR - BFdR	137 411,43 €
Trésorerie:	
BP = solde débiteur [sauf 500] - solde créditeur compte classe 5 [sauf 59] - solde créditeur 185	
BA = solde débiteur 185	

Autonomie financière	
Autonomie financière	52 673,05 €

Dépenses moyennes journalières (hors dépenses sur ressources spécifiques) dépenses nettes (comptes 60 à 65) / 360	684,00 €	Dépenses moyennes journalières au budget (hors dépenses sur ressources spécifiques) dépenses (comptes 60 à 65) / 360
0451245	1 021,90 €	Montant du prélèvement proposé
COLLEGE E. BILDSTEIN	116	Jours de fonds de roulement estimé après prélèvement
112 CHEMIN DE LA FONTAINE	83	Jours d'autonomie financière estimés après prélèvement
45800 GIEN	28	Pour mémoire nombre de jours calendaires jusqu'à la fin de l'exercice comptable
25-nov-15	76,81%	Exécution budgétaire par rapport aux ouvertures de crédits du budget primitif

CALCUL DES DEPENSES MOYENNES		EXERCICE ANTERIEUR	
Au compte de résultat soldes débiteurs compte 60 à 66	235 687,43 €	à remplir d'après COFI N-1	
hors dépenses sur ressources spécifiques			
EXERCICE EN COURS			
Au budget initial ouverture de crédits correspondant compte 60 à 66	222 910,70 €	à remplir selon le budget primitif	
hors dépenses sur ressources spécifiques			
Charges nettes correspondant compte 60 à 66	176 686,08 €	à remplir selon la situation des dépenses engagées	



L'ordonnateur, L'agent comptable,

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise le Chef d'établissement à signer la convention tripartite pour l'utilisation des installations sportives

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:39:14

**CONVENTION TRIPARTITE
D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La collectivité de rattachement :

Le Département du Loiret, représenté par Monsieur Hugues SAURY, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération n° E04 de la Commission permanente du Conseil départemental, en date du 26 juin 2015.

Ci-après désigné « le Département »,

ET

Le propriétaire des installations sportives :

La Communauté des Communes Giennesises, représenté(e) parPrésident, dûment habilité par délibération n°.... du Conseil municipal en date du prise en application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Ci-après désignée « le Propriétaire »,

L'établissement d'enseignement du second degré :

Le Collège Ernest Bildstein situé à Gien représenté par M. Ronan KERVELLA dûment habilité par acte n°.... du Conseil d'administration en date du

Ci-après désigné « le Collège »,

Ensemble ci-après désigné « les Parties ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1311-15 et L.3211-1,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L.214-4,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Equipements et installations mis à disposition

Le Propriétaire des équipements sportifs s'engage à mettre à la disposition du Collège contractant en vue de la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale, les installations sportives suivantes :

- Gymnase Bildstein (Chemin de la Fontaine 45500 Gien)
- Gymnase du Lycée Palissy (Rue du 32^e R.I. 45500 Gien)
- Gymnase Montbricon
- Gymnase Cuiry (chemin de Cuiry 45500 Gien)
- Piscine (quai de Nice 45500 Gien)

Par installation, il faut entendre l'installation proprement dite et les équipements qui y sont affectés.

La liste des installations sportives mises à disposition de l'établissement scolaire peut être modifiée de plein accord, et par échange de courrier, entre le Chef d'établissement, le Propriétaire et le Département du Loiret, dans la limite du contingent d'heures obligatoires d'EPS.

Le Collège peut utiliser les installations mises à sa disposition pour y assurer de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les conditions définies par les programmes scolaires.

Toutes les autres activités qu'elles soient sportives ou non, notamment celles de l'Association Sportive Scolaire et de l'UNSS sont exclues du champ d'application de la présente convention. Ces activités font l'objet d'une attribution ponctuelle ou d'une planification annuelle particulière au même titre et dans les mêmes conditions que pour les autres clubs sportifs.

Le Collège disposera du matériel dont l'inventaire sera établi tous les ans par le Propriétaire et remis au collège.

Article 2 : Utilisation des installations sportives

Le Collège pourra utiliser les installations sportives mises à disposition selon les jours et les horaires définis dans le planning de réservation. Ce planning sera établi au début de chaque année scolaire (par semestre) avec le Propriétaire des équipements et sera transmis au Département par le Collège.

Toutefois, si pour des raisons liées à des conditions d'ordre technique ou climatique, il est opportun de procéder en cours d'année scolaire à quelques modifications d'horaires, celles-ci pourront intervenir sur simple accord écrit, signé du Collège et du Propriétaire. Cet accord sera joint à la convention.

Durant ces horaires, le Collège est considéré comme l'utilisateur prioritaire de cette installation, le propriétaire ne peut donc pas en concéder l'utilisation à autrui, sauf accord préalable de l'établissement.

Les périodes de congés scolaires et les jours fériés sont exclus des présents horaires.

Article 3: Indisponibilités des installations sportives

Le Propriétaire se réserve le droit d'exécuter les travaux qu'il jugerait utiles pour la conservation des installations sportives et leur environnement. Il s'engage à informer le Collège de l'indisponibilité des équipements concernés, au moins 30 jours avant la date d'effet en précisant le motif et la durée.

Toutefois, en cas de force majeure (notamment : calamités naturelles, incendies, prescriptions de sécurité...), le Propriétaire effectuera les travaux nécessaires immédiatement.

Dans les deux cas précités et si la période d'indisponibilité est supérieure à 5 jours consécutifs, le Propriétaire recherchera dans toute la mesure du possible une solution alternative.

Dans tous les cas d'indisponibilité du fait du Propriétaire, qu'elles qu'en soient la cause ou la durée, les heures non attribuées seront exemptes de facturation. En revanche, le Collège ne pourra prétendre à aucune indemnité particulière au titre d'un quelconque dédommagement.

Le Propriétaire s'engage à communiquer dès que possible aux cosignataires les plans des travaux annuels concernant les équipements.

~~Ces indisponibilités seront constatées dans un document tenu à jour par le coordinateur EPS du collège concerné~~ seront communiquées au chef d'établissement dans les meilleurs délais.

Article 4 :Participation départementale aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition des collèges

Le Département du Loiret s'engage à verser au Propriétaire une contribution financière basée sur les barèmes suivants qui seront actualisés à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la base de la variation annuelle de l'indice Insee du coût de la construction.

Bassin d'apprentissage fixe	11,00 € de l'heure
Piscine	58,75 € de l'heure
Installations couvertes	7,80 € de l'heure
Terrain extérieur	3,90 € de l'heure

Les tarifs pratiqués correspondront à ceux décidés par le Département du Loiret. Celui-ci fera connaître les éventuelles modifications tarifaires qu'il aura arrêtées.

Le montant facturé est le produit du taux horaire par le nombre d'heures réelles d'utilisation.

Le Propriétaire facturera au Département du Loiret à la fin de chaque semestre les heures d'utilisation effectives. Au titre exécutoire émis par le Propriétaire, sera joint un état d'utilisation réelle des installations sportives signé par le Propriétaire et par le Collège. Il sera tenu compte des heures supprimées à l'initiative du Propriétaire, quel qu'en soit le motif (travaux, maintenance, intempéries, préparation aux manifestations sportives, grèves...).

Si l'indisponibilité est liée à des dégradations provenant de l'établissement scolaire, il ne sera pas procédé à des réfections.

Auront également été déduites les heures non utilisées par l'établissement scolaire, sous réserve de la production écrite par celui-ci de l'annulation au plus tard 24 heures avant l'utilisation prévue.

Article 5 : Dispositions techniques et de sécurité

L'entretien et la maintenance (petites réparations) de chaque installation sont à la charge du Propriétaire. Celui-ci s'engage, notamment, à prendre toute disposition pour que le Collège puisse les utiliser dans des conditions normales de fonctionnement et de sécurité : buts de handball, filets... devront être en état de marche. Ces équipements ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. D'une manière générale, tous les équipements liés à l'installation seront réparés ou changés, en cas de nécessité.

A ce titre, le Propriétaire s'engage à respecter les exigences fixées par le Décret n°96-495 du 4 juin 1996 fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball.

Le gardiennage est à la seule charge du Propriétaire.

Les conditions d'utilisation des équipements sportifs sont déterminées par le règlement intérieur. Les règlements modificatifs ou supplétifs qui pourraient être publiés à l'avenir s'appliqueront dans le cadre de la présente convention sans nécessité d'un avenant.

Toutefois, le Propriétaire s'engage à porter ces règlements modificatifs ou supplétifs à la connaissance du Collège utilisateur des installations sportives municipales par tout moyen à sa convenance.

En cas de non respect des dispositions du règlement intérieur, le Propriétaire pourra, sur simple mise en demeure restée sans effet, interdire l'accès aux installations.

S'agissant d'installations sportives relevant de la réglementation relative aux établissements recevant du public, le Propriétaire s'engage, après chaque visite de la Commission de sécurité, à informer le Collège et le Département sur la conformité des équipements mis à disposition, notamment par la transmission du procès verbal correspondant.

Article 6 : Responsabilités-assurances

Les élèves sont placés sous la responsabilité du collège, tant sur le site sportif que sur le parcours pour s'y rendre. Le Propriétaire en dehors de sa responsabilité légale en sa qualité de propriétaire des lieux, ne peut en aucun cas être inquiétée du fait de l'utilisation de l'équipement pour quelque motif ou cause que ce soit et quelle que soit la nature du sinistre ou du dommage qui pourrait survenir.

Le Collège s'engage à faire des équipements qui sont mis à sa disposition, un usage conforme à leur destination.

En dehors de la période d'utilisation des équipements par le Collège, le Propriétaire aura la libre disponibilité des lieux et en assurera la responsabilité.

S'agissant d'une activité pédagogique obligatoire pour laquelle l'Etat est son propre assureur, le collège n'a pas à souscrire d'assurance particulière.

Le Propriétaire certifie être assurée pour ses bâtiments, notamment pour les garanties suivantes :

- incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient,
- dégâts des eaux et bris de glace,
- foudre,
- explosion,
- dommages électriques,
- tempête,
- grêle,
- vol et détériorations à la suite de vols.

Le Propriétaire assure les responsabilités qui lui incombent, et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

Article 7 : Durée – dénonciation – résiliation

La présente convention est établie pour une durée d'un an et à compter du 1er janvier 2016, reconductible une fois par reconduction expresse.

La présente convention peut être dénoncée deux mois avant la date d'expiration par l'une des trois parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle peut être dénoncée à tout moment pour des raisons d'ordre public tenant notamment à la sécurité publique.

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure, restée sans effet.

En cas de résiliation, les parties contractantes ne pourront prétendre à aucune indemnité. Le Propriétaire procédera alors à l'arrêt des relevés d'heures d'utilisation réelles.

Le Collège et le Département auront à compter de la réception de l'arrêt des relevés un délai de 45 jours pour formuler toute observation. Passé ce délai et sans réponse du Département, le Propriétaire lui adressera la facture correspondante.

Article 8: Litiges

En cas de litige, les parties contractantes rechercheront une solution amiable, au besoin avec le recours de tiers choisis d'un commun accord.

En cas de désaccord persistant, seul le tribunal administratif d'Orléans sera compétent pour régler les différends que pourrait soulever l'interprétation ou l'exécution de la présente convention.

Fait à Orléans en trois exemplaires originaux,
Le

Pour le Collège Ernest Bildstein

Pour la Communauté des Communes
Giennoises

M. Ronan KERVELLA
Principal,

.....
Président,

Pour le Département du Loiret,

M. Hugues SAURY,
Président du Conseil Départemental du Loiret

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS SERVICE HEBERGEMENT

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote les différents tarifs 2016 pour le service hébergement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Taux de reversement au service ALO = 11.47% - remise d'ordre = 2.64 %
Découpage des trimestres de l'année 2016
janvier-mars = 141.90 € : avril-juillet = 145.20 € : septembre-décembre = 174.90 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:39:16

PROJET DE BUDGET 2016

**Rappel des effectifs élèves
au 1^{er} octobre 2015**

<i>Année scolaire</i>	<i>DEMI-PENSIONNAIRES</i>	<i>EXTERNES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>2013/2014</i>	<i>231</i>	<i>146</i>	<i>377</i>
<i>2014/2015</i>	<i>251</i>	<i>147</i>	<i>398</i>
<i>2015/2016</i>	<i>251</i>	<i>152</i>	<i>403</i>
<i>Prévisions</i>	<i>240</i>	<i>Base calcul crédit nourriture</i>	

Situation estimée du fonds de roulement au 1 novembre 2015

<i>Fonds de roulement au 31/12/2014</i>	<i>74 915.94 €</i>
<i>Prélèvement autorisé au budget 2015</i>	<i><u>1 895.42 €</u></i>
TOTAL...	<i>73 020.52 €</i>

<i>Réserves disponibles Service Général....</i>	<i>48 828.98 €</i>
<i>Réserves disponibles S.R.H...</i>	<i>14 672.60 €</i>
<i>Provisions...</i>	<i>5 720.55 €</i>
<i>Stock de denrées au 31/12/2014...</i>	<i>3 798.39 €</i>

AXE BUDGETAIRE PEDAGOGIQUE

Le Collège doit maintenir une politique pédagogique dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint (forte baisse de la dotation générale de fonctionnement et baisse de la subvention d'équipement).

Malgré cette baisse, tout a été mis en œuvre pour répondre aux besoins pédagogiques afin que le budget reste un outil au service des élèves.

Un prélèvement sur le fonds de réserve est donc nécessaire pour garantir à minima la réalisation du projet d'établissement, particulièrement les axes suivants :

Axe n°1 : une orientation choisie et ambitieuse pour chaque élève

Axe n°5 : construction d'un parcours culturel pour chaque élève

BUDGET 2016

CRITERES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPEL ANNEE 2015

- Dépenses de viabilisation 2013 - GAZ 30 552 €
- 57€ par élève X 398 22 686 €

Subvention principale 2015 = 53 238 €

ANNEE 2016

- **Part viabilisation 10 244 €**
 Consommation d'eau de l'établissement + électricité et gaz des logements de fonction (Réf. :COFI2014)

- **39 € par élève X 403 15 717 €**

Diminution de 20 €\ élève : 7 € pour reprise de la téléphonie + 1 € de maintenance téléphonique et de 12 € pour le marché des photocopieurs – alors que ces dépenses étaient déjà prises en charge sur l'année antérieure. La subvention sortie pédagogique qui était de 2.20 € par élève est ramenée à 2.00 € et est incluse dans la dotation globale.

Diminution de 33.29 % par rapport au budget 2015.

Déduction de 6 404.99 € faite au titre du financement du gaz d'octobre à décembre 2014.

Subvention principale 2016 = 19 556.01 €

- Le département prend en charge directe :

- Les contrats de maintenance du bâti.
- Le marché du parc des photocopieurs.
- L'assurance des voitures dans son propre parc automobile.
- La fourniture de gaz et d'électricité hors logements de fonction.
- La téléphonie.

L'aide au petit équipement attribuée pour l'acquisition du mobilier et matériel pédagogique passe à 15 € par élève contre 25 € en 2015 et 30 € en 2011.

Montant de l'aide

2011 = 11 670€ / 2015 = 9 950 € / 2016 = 7 254 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif de demi-pension pour l'année 2016 : 462.00 € (forfait annuel) pas d'augmentation

Le découpage des trimestres sera le suivant

Janvier-mars = 141.90 € : avril-juillet = 145.20 € : septembre-décembre = 174.90 €

Reversement à la collectivité pour charges de personnel = 20 %

Reversement service général : (53 €/462 € par DP) = 11.47 %

La remise d'ordre est calculée sur la base de 462€/140j = 3.30€-20% (contributions aux charges générales) 2.64€ (Même montant qu'en 2015)

Les ressources spécifiques et crédits d'état, qui représentent des recettes et des dépenses prévisibles sur l'ensemble des chapitres sont basés sur les ouvertures réalisées sur l'année 2015.



MOTION

Comment le conseil départemental peut-il affirmer avoir maintenu un effort conséquent en faveur de la réussite scolaire alors que la dotation par élève a diminué de 34,12 %. De 59.20 € par élève nous passons à 39.00 € ?

Diminution de 12 € pour le marché des photocopieurs déjà pris en charge depuis plusieurs années par le conseil départemental.

Diminution de 8 € pour la téléphonie déjà prise en charge sur 2015 par la collectivité.

Diminution de 0.20€ pour les sorties pédagogiques. Cette subvention est désormais globalement intégrée dans la dotation principale, « ce qui renforce l'autonomie des établissements » dicit le conseil départemental. De qui se moque-t-on ?

De ce fait, la dotation 2016, augmentée du reversement dû pour les dépenses de fournitures de gaz 2014, ne permet même pas de couvrir les dépenses de fonctionnement incompressibles sans prélèvement sur le fonds de roulement.

Comment peut-on parler de réussite scolaire sans budget pour le moindre projet ou pour appréhender dans de bonnes conditions la réforme des collèges ?

La subvention « d'équipement pédagogique » passe de 25 € à 18 € \élève sous prétexte d'une sous-utilisation de cette dotation. Comment avoir une politique d'achat sur plusieurs années ? Par exemple, pour notre établissement, les prévisions budgétaires en équipement dépassent cette enveloppe. Nous puiserons donc dans les reliquats. C'est d'ailleurs avec cette subvention que nous pourrions parler de renforcer l'autonomie de l'établissement si celle-ci était intégrée dans la dotation principale.

Comment parler de contrat d'objectif et de projet d'établissement quand la subvention ne permet même pas de couvrir les charges courantes de fonctionnement ?

Pour le budget 2016, nous avons les fonds de roulements nécessaires pour opérer un prélèvement, ce qui n'est pas forcément le cas pour d'autres établissements.

Nous demandons, que la dotation par élève soit maintenue, tout au moins pour ce qui concerne les baisses de 12 € pour les photocopieurs et de 0.20 € pour les sorties, et que la subvention d'équipement soit intégrée à la dotation globale.

La réforme des collèges, devrait en plus, susciter un effort supplémentaire de la collectivité pour sa mise en application.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2016

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	8
Contre :	3
Abstentions :	11
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:35:15

Analyse financière - fonds de roulement et capacité à prélever

Cet utilitaire permet de déterminer la capacité de l'établissement à financer des opérations sur fonds propres distincts de celles qui ont été provisionnées. Il comptabilise les stocks financés par le fonds de roulement et permet de déterminer à la lecture des dépenses moyennes mensuelles un besoin de trésorerie Incompressible duquel on déduira la marge de manœuvre de l'établissement.

COFI		Année en cours	
Fonds de roulement		Fonds de roulement	
Fonds de roulement calculé au dernier COFI	74 916,94 €	1 895,42 €	Montant des prélèvements autorisés depuis le dernier COFI
solde créditeur du compte 165	- €		solde créditeur du compte 165
solde créditeur comptes 15	- €		solde créditeur comptes 15
solde créditeur comptes 28	- €		solde créditeur comptes 29
solde créditeur comptes 38	- €		solde créditeur comptes 39
solde créditeur comptes 49	6 615,97 €	6 615,97 €	solde créditeur comptes 49
solde créditeur comptes 59	- €	- €	solde créditeur comptes 59
FdRfin	68 299,97 €	66 404,55 €	Fonds mobilisable

Besoin en fonds de roulement	
Besoin en fonds de roulement (BFdR) calculé au dernier COFI	-12 376,90 €
Stocks (solde classe 3)	3 780,28 €
Provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)	- €
Créances (soldes débiteurs classe 4)	11 652,02 €
solde créditeur compte 49	6 615,97 €
BFdR1	8 834,44 €
Besoin en fonds de roulement (BFdR) suivant le calcul de la M9.5	-7 716,16 €
Stocks (solde classe 3)	3 780,28 €
Provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)	- €
Créances (soldes débiteurs classe 4)	16 567,18 €
solde créditeur compte 49	6 615,97 €
BFdR1	13 731,49 €

Trésorerie	
Trésorerie: BP = solde débiteur [sauf 500] - solde créditeur compte classe 5 [sauf 59] - solde créditeur 185 BA = solde débiteur 185	137 411,43 €

Autonomie financière	59 466,63 €	52 873,06 €	Autonomie financière
----------------------	-------------	-------------	----------------------

Dépenses moyennes journalières (hors dépenses sur ressources spécifiques) dépenses nettes (comptes 60 à 65) / 360	654,60 €	619,20 €	Dépenses moyennes journalières au budget (hors dépenses sur ressources spécifiques) dépenses (comptes 60 à 65) / 360
D451245]		9 115,56 €	Montant du prélèvement proposé
COLLEGE E. BILDSTEIN		103	Jours de fonds de roulement estimé après prélèvement
112 CHEMIN DE LA FONTAINE		70	Jours d'autonomie financière estimée après prélèvement
45500 GIEN		36	Pour mémoire nombre de jours calendaires jusqu'à la fin de l'exercice comptable
23-NOV-15		76,81%	Exécution budgétaire par rapport aux ouvertures de crédits du budget primitif

Observations :

13 894,44 € de créances non rentrées sur le premier trimestre 2015-2016, et 2 672,74 € de créances contentieuses, mise en réserve pour pallier ces créances. Fonds de roulement dont réserves disponibles importantes au dernier compte financier, pas de problème pour un prélèvement.

Pour BUDGET 2016

CALCUL DES DEPENSES MOYENNES	
EXERCICE ANTERIEUR	
Au compte de résultat soldes débiteurs compte 60 à 65	235 667,43 €
hors dépenses sur ressources spécifiques	
à remplir d'après COFI N-1	
EXERCICE EN COURS	
Au budget initial ouverture de crédits correspondant compte 60 à 65	222 910,70 €
hors dépenses sur ressources spécifiques	
à remplir selon le budget primitif	
Charges nettes correspondant compte 60 à 65	175 866,08 €
hors dépenses sur ressources spécifiques	
à remplir selon la situation des dépenses engagées	
	23/11/2015

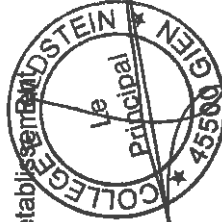
Date observation : 23/11/2015
 Le Principal
 L'ordonnateur : 45500 GIEN
 L'agent comptable,

Etablissement : 0451245J
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
BP 109
45503 GIEN CEDEX
Téléphone : 02 38 27 01 86

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

M. RONAN KERVELLA, chef d'établissement



ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	86 682.43	85 071.86	-1 610.57
Vie de l'élève	2 600.00	2 600.00	0.00
Administration et logistique	44 177.43	32 079.53	-12 097.90
Total services généraux (1)	133 459.86	119 751.39	-13 708.47
Restauration et hébergement	125 880.00	125 880.00	0.00
Bourses nationales	34 881.00	34 881.00	0.00
Total services spéciaux (2)	160 761.00	160 761.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	294 220.86	280 512.39	-13 708.47

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
Activité pédagogique	86 682.43	86 682.43		85 071.86	85 071.86
Vie de l'élève	2 600.00	2 600.00		2 600.00	2 600.00
Administration et logistique	44 177.43	44 177.43		32 079.53	32 079.53
Total services généraux (1)	133 459.86	133 459.86		119 751.39	119 751.39
Restauration et hébergement	125 880.00	125 880.00		125 880.00	125 880.00
Bourses nationales	34 881.00	34 881.00		34 881.00	34 881.00
Total services spéciaux (2)	160 761.00	160 761.00		160 761.00	160 761.00

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES																			
SECTION DE FONCTIONNEMENT																			
	DEPENSES			RECETTES															
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle													
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	294 220.86	294 220.86		280 512.39	280 512.39														
<table border="1"> <tr> <td>Résultat prévisionnel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-13 708.47</td> <td></td> <td>-13 708.47</td> </tr> <tr> <td>CAF ou IAF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-9 115.56</td> <td></td> <td>-9 115.56</td> </tr> </table>						Résultat prévisionnel				-13 708.47		-13 708.47	CAF ou IAF				-9 115.56		-9 115.56
Résultat prévisionnel				-13 708.47		-13 708.47													
CAF ou IAF				-9 115.56		-9 115.56													
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL																			
Opérations en capital	0.00	0.00		0.00		0.00													
Total dépenses et recettes inscrites au budget	294 220.86	294 220.86		280 512.39		280 512.39													

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	
--	--

Rappel de la section de fonctionnement	
	Recettes
Section de fonctionnement	280 512.39
Dépenses	294 220.86
Résultat prévisionnel	-13 708.47

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
IAF	9 115.56	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	9 115.56
Total	9 115.56	9 115.56

Montant du fonds de roulement			
	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
Montant au dernier compte financier			
74 915.94	1 895.42	9 115.56	63 904.96

ORDONNATEUR : M. ROMAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES									
Etat des origines de financement									
	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			Vote du Conseil d'Administration		
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Total	Etat	Region, Dépt, Gpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres	
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Activité pédagogique	97 163.73	86 682.43	97 163.73	85 071.86	6 209.95	45 474.04	31 075.00		2 312.87
Vie de l'élève	1 800.00	2 600.00	1 800.00	2 600.00		0.00	0.00		0.00
Administration et logistique	68 886.94	44 177.43	63 829.98	32 079.53		10 780.57	21 296.96		0.00
Total services généraux (1)	167 850.67	133 459.86	162 793.71	119 751.39	8 809.95	56 254.61	52 373.96		2 312.87
Restauration et hébergement	120 960.00	125 880.00	120 960.00	125 880.00		0.00	125 880.00		0.00
Bourses nationales	36 000.00	34 881.00	36 000.00	34 881.00		0.00	0.00		0.00
Total services spéciaux (2)	156 960.00	160 761.00	156 960.00	160 761.00	34 881.00	0.00	125 880.00		0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	324 810.67	294 220.86	319 753.71	280 512.39	43 690.95	56 254.61	178 253.96		2 312.87
TOTAL GENERAL	324 810.67	294 220.86	319 753.71	280 512.39	43 690.95	56 254.61	178 253.96		2 312.87

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes							
Imputation			Imputation							
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
CGLOBA		CREDITS GLOBALISES			7443	Subventions Département	5 500.00	6 209.95	12 405.33	10 755.44
	13COR	Carnets de correspondance			7411	Subventions minis.éduc.nat.	630.00	645.00	630.00	
	13MS-	Manuels scolaires			7411	Subventions minis.éduc.nat.	4 210.00	4 900.00	4 210.00	
	13REP	Droits de reprographie			7411	Subventions minis.éduc.nat.	660.00	664.95	660.00	
ENSGAL		ENSEIGNEMENT GENERAL				CREDITS GLOBALISES	11 320.33	11 135.76		6 209.95
	0ARTIST	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			7411	Subventions minis.éduc.nat.	220.00			645.00
	0ASSURANC	ASSURANCE ELEVES			7411	Subventions minis.éduc.nat.	300.00	300.00		4 900.00
	0CDDI	DEPENSES CDDI			7411	Subventions minis.éduc.nat.	2 860.30	3 568.00		664.95
	0DISCIPLI	FOURNITURES DEMANDEES PAR DISCIPLINE				SORTIES PEDAGOGIQUES		2 287.76	1 940.00	1 920.00
	0DIVCOM	FOURNITURES COMMUNES			7468	Autres dons et legs	3 900.00	5 000.00	1 700.00	1 000.00
	0GENERAL	ENSEIGNEMENT GENERAL			7067	Contribution participants	1 622.63			450.00
	0LANGUES	ENSEIGNEMENT DES LANGUES			7468	Autres dons et legs	498.70			470.00
	0TECCSCIEN	ENSEIGNEMENT TECHNO-SCIENCES			7067	Contribution participants	1 918.70		240.00	
PROJET		DIVERS PROJETS				SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITES	990.00	328.85		34 718.60
	0CDDI	DEPENSES CDDI			2CINE	Subventions Département	410.00			630.00
	0MUSIQUE	PROJET MUSIQUE			7443	Subventions Département	130.00			8 754.00
	0OPCINE	OPTION CINEMA			7443	Subventions Département	100.00			734.60
	0PROJETS	PROJETS PEDAGOGIQUES			7443	Subventions Département		328.85		12 000.00
	0SEMGOUT	SEMAINE DU GOUT			7443	Subventions Département	350.00			12 600.00
SORTIE		SORTIES PEDAGOGIQUES				SUBVENTION CONSEIL GENERAL	2 035.00	2 821.40	36 800.40	
	03EME	NIVEAU 3EME			7443	Subventions Département	280.00		700.40	
	06EME	NIVEAU 6EME			7443	Subventions Département	255.00		9 950.00	
	0CINE	COLLEGE AU CINEMA PART ETABLISSEMENT			7443	Subventions Département	362.00		12 000.00	

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Vote du Conseil d'Administration		Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Vote du Conseil d'Administration
	0FORUM3E	FORUM 3EME		2TRANSDIV	7443	Subventions Département	1 950,00
	0SANTE	CLUB SANTE		2TRANSEPS	7443	Subventions Département	12 000,00
	0SORTIES	SORTIES PEDAGOGIQUES				VOYAGES PEDAGOGIQUES	40 718,00
	0ULIS	CLASSES ULIS	2 821,40	VOYAG		Contribution participants	9 520,00
				0ALLEMAGN	7067	Contribution participants	16 170,00
SUBCOL		SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITES	34 718,60	0EPSVOY	7067	Contribution participants	15 028,00
	2CINE	COLLEGE AU CINEMA		0ESPAGNE	7067	Contribution participants	
	2EQUI	SUBVENTION EQUIPEMENT COLLECTIVITE		0FSEEPS	7468	Autres dons et legs	790,00
	2SORTIES	SUBV COLLECTIVITE SORTIES PEDAGOGIQUES		0ITALIE	7067	Contribution participants	17 755,00
	2SPRT	LOCATIONS INSTALLATIONS SPORTIVES		2FSE-ITAL	7468	Autres dons et legs	52,87
	2TRANSEPS	TRANSPORTS VERS INSTALLATIONS SPORTIVES					
SUBVCG		SUBVENTION CONSEIL GENERAL	36 600,40				
	2CINE	COLLEGE AU CINEMA					
	2EQUI	SUBVENTION EQUIPEMENT CG	700,40				
	2SPRT	LOCATIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	9 950,00				
	2TRANSDIV	TRANSPORTS DIVERS SORTIES PEDAGOGIQUES	12 000,00				
	2TRANSEPS	TRANSPORTS VERS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 950,00				
			12 000,00				
VOYAG		VOYAGES PEDAGOGIQUES	40 718,00				
	0ALLEMAGN	VOYAGE ALLEMAGNE					
	0EPSVOY	VOYAGE EPS	9 520,00				
	0ESPAGNE	VOYAGE ESPAGNE	16 170,00				
	0ITALIE	VOYAGE ITALIE	15 028,00				
			17 807,87				
		Total du service	97 163,73			Total du service	97 163,73
			86 682,43			Recettes votées par le C.A.	85 071,86
			86 682,43				85 071,86

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
AIDES		AIDES	2 600.00		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	2 600.00				
Total du service		1 800.00	2 600.00	Total du service			1 800.00
		Crédits votés par le C.A				Recettes votées par le C.A	
			2 600.00				2 600.00
							2 600.00

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			Vote du Conseil d'Administration	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte			
	2DECH	ORDURES MENAGERES						
OP-SPE		Opérations spécifiques						
	DAMOR	Amortissement						
SUBCOL		SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITES						
	2DECH	ORDURES MENAGERES						
VIAB		VIABILISATION						
	0EAU	EAU						
	0ELECTRIC	ELECTRICITE						
	0GAZ	GAZ						
Total du service							63 829,98	
			Crédits votés par le C.A			44 177,43	63 829,98	32 079,53
			Recettes votées par le C.A			44 177,43	63 829,98	32 079,53

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Vote du Conseil d'Administration	
Domaine	Activité	Libellé	Vote du Conseil d'Administration	Domaine	Activité	Compte			Imputation
CONTRI		CONTRIBUTION DE SERVICE	15 100.42	0COM	7062		Prod.Restaur.Scol.et hébergt	10 060.00	15 000.00
	0AC	AGENCE COMPTABLE	678.57	0ELEDVP	7062		Prod.Restaur.Scol.et hébergt	110 880.00	110 880.00
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	13 874.11						
DENREE		DENREES	68 265.32						
	0DENR	Achats de denrées	68 265.32						
ENTRET		ENTRETIEN	11 000.00						
	0ANALHYG	ANALYSES CONTROLES DERATISATION	900.00						
	0DECH	ORDURES MENAGERES	5 900.00						
	0ENTREMAT	REPARATION MATERIEL	1 300.00						
	0NETTOYA	PRODUITS VETEMENTS DE NETTOYAGE	3 000.00						
EXTERN		CHARGES EXTERNES	200.00						
	0REGULEA	REGULARISATION + ANV	200.00						
FOURNI		FOURNITURES	2 450.00						
	0DIVERR2	FOURNITURES DIVERSES	250.00						
	0PETITMAT	PETIT MATERIEL	2 200.00						
HEBERG		HEBERGEMENT	300.00						
	0HEBEXT	HEBERGEMENTS EXTERIEURS	300.00						
REVERS		REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	24 192.00						
	0REVE	REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	24 192.00						
Total du service			120 960.00				Total du service	120 960.00	125 880.00
			Crédits votés par le C.A.				Recettes votées par le C.A.	125 880.00	125 880.00

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat					
	Imputation budgétaire			Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul		
RECETTES	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	CONTRIBUTION SG	REVERSEMENT CG
Elèves						
DP FORFAIT 4 JOURS		0ELEVEDP	7062	0	11.47%	20.00%
Convivies	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	CONTRIBUTION SG	REVERSEMENT CG
COMMENS AUX TARIF 1		0COM	7062	0	11.47%	20.00%
COMMENS AUX TARIF 2		0COM	7062	0	11.47%	20.00%
COMMENS AUX TARIF 3		0COM	7062	0	11.47%	20.00%

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
CONTRIBUTION SG	CONTRI	0CINT
REVERSEMENT CG	REVERS	0REVE
CHARGES COMMUNE	ENTRET	0ENTREMAT
CHARGES COMMUNE	HEBERG	0HEBEXT
CHARGES COMMUNE	ENTRET	0NETTOYA
CHARGES COMMUNE	CONTRI	0AC
CHARGES COMMUNE	EXTERN	0REGULEA
CHARGES COMMUNE	ENTRET	0ANALHYG
CHARGES COMMUNE	FOURNI	0DIVERR2
CHARGES COMMUNE	ENTRET	0DECH
CHARGES COMMUNE	FOURNI	0PETITMAT

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses					
RECETTES					Montant des charges de fonctionnement et des reversements		
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	CONTRIBUTION SG	REVERSEMENT CG	
DP FORFAIT 4 JOURS	240	462.00	110 880.00	240	12 717.94	22 176.00	
		Total	110 880.00	240	12 717.94	22 176.00	
Convivés	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	CONTRIBUTION SG	REVERSEMENT CG	
COMMENSUAUX TARIF 1	1000	2.60	2 600.00	1000	298.22	520.00	
COMMENSUAUX TARIF 2	600	4.00	2 400.00	600	275.28	480.00	
COMMENSUAUX TARIF 3	2000	5.00	10 000.00	2000	1 147.00	2 000.00	
		Total	15 000.00	3600	1 720.50	3 000.00	
		Total général	125 880.00	3840	14 438.44	25 176.00	

DEPENSES	Montant
CONTRIBUTION SG	14 438.44
REVERSEMENT CG	25 176.00
CHARGES COMMUNE	14 811.98
Total général	54 426.42

Dépenses hors crédit nourriture	54 426.42
Dépenses crédit nourriture	71 453.58
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	32.78

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3		Budget du Service Restauration Hébergement				
Domaines	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes			
	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
CHARGES EXTERNES	REGULARISATION + ANV	200.00		ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES	7062	110 880.00
CONTRIBUTION DE SERVICE	AGENCE COMPTABLE	661.98		HEBERGEMENTS COMMENSAUX	7062	15 000.00
CONTRIBUTION DE SERVICE	Contribution entre services de l'étab.	14 438.44				
ENTRETIEN	ANALYSES CONTROLES DERATISATION	1 000.00				
ENTRETIEN	ORDURES MENAGERES	5 900.00				
ENTRETIEN	PRODUITS VETEMENTS DE NETTOYAGE	3 000.00				
ENTRETIEN	REPARATION MATERIEL	1 500.00				
FOURNITURES	FOURNITURES DIVERSES	250.00				
FOURNITURES	PETIT MATERIEL	2 000.00				
HEBERGEMENT	HEBERGEMENTS EXTERIEURS	300.00				
REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	25 176.00				
Crédit nourriture		71 453.58				
	Total général	125 880.00			Total général	125 880.00

ORDONNATEUR : M. ROMAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPL	Fonctions Administratives	CUI	1.00	11 232.72	
	Fonctions Educatives	ASSISTANT EDUCATION	3.00	159 430.80	
		AVSCO	2.00		
		AVSM	0.70		
	Total		170 663.52		
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	AGREGE SVT	1.00	1 804 532.18	
		CERTIFIE ALLEMAND	1.00		
		CERTIFIE ANGLAIS	3.00		
		CERTIFIE ARTS PLASTIQUES	1.00		
		CERTIFIE EDUCATION MUSICALE	1.00		
		CERTIFIE EPS	3.00		
		CERTIFIE ESPAGNOL	1.11		
		CERTIFIE HISTOIRE GEOGRAPH	2.50		
		CERTIFIE LETTRES CLASSIQUES	1.00		
		CERTIFIE LETTRES MODERNES	3.50		
		CERTIFIE MATHEMATIQUES	3.33		
		CERTIFIE SCIENCES PHYSIQUES	1.24		
		CERTIFIE SVT	0.50		
		CERTIFIE TECHNOLOGIE	1.50		
		DOCUMENTALISTE	1.00		
		PROFESSEUR DES ECOLES	2.00		
	ASSISTANTE SOCIALE	1.00	119 864.68		
	Fonctions Education, Santé, Social				

ORDONNATEUR : M. RONAN KERVELLA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MME MARIE FRANCOISE BRO

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
		COP	1.00		
		INFIRMIERE	1.00		
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	ADJOINT ADMINISTRATIF	4.00	351 128.66	
		AGENT COMPTABLE	1.00		
		CPE	1.00		
		PRINCIPAL	1.00		
		S.A.E.N.E.S.	1.00		
		Total	38.68	2 275 525.52	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	AGENT TECHNIQUE	6.00	0.00	
		AGENT TECHNIQUE ACCUEIL	1.00		
	Fonctions Restauration & Hébergement	AGENT DE RESTAURAT CHEF CI	1.00	0.00	
		Total	8.00	240 800.00	
Total			53.38	2 686 989.04	

PROJET DE BUDGET 2016

**Rappel des effectifs élèves
au 1^{er} octobre 2015**

<i>Année scolaire</i>	<i>DEMI- PENSIONNAIRES</i>	<i>EXTERNES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>2013/2014</i>	<i>231</i>	<i>146</i>	<i>377</i>
<i>2014/2015</i>	<i>251</i>	<i>147</i>	<i>398</i>
<i>2015/2016</i>	<i>251</i>	<i>152</i>	<i>403</i>
<i>Prévisions</i>	<i>240</i>	<i>Base calcul crédit nourriture</i>	

Situation estimée du fonds de roulement au 1 novembre 2015

<i>Fonds de roulement au 31/12/2014</i>	<i>74 915.94 €</i>
<i>Prélèvement autorisé au budget 2015</i>	<i><u>1 895.42 €</u></i>
TOTAL...	<i>73 020.52 €</i>

<i>Réserves disponibles Service Général....</i>	<i>48 828.98 €</i>
<i>Réserves disponibles S.R.H...</i>	<i>14 672.60 €</i>
<i>Provisions...</i>	<i>5 720.55 €</i>
<i>Stock de denrées au 31/12/2014...</i>	<i>3 798.39 €</i>

AXE BUDGETAIRE PEDAGOGIQUE

Le Collège doit maintenir une politique pédagogique dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint (forte baisse de la dotation générale de fonctionnement et baisse de la subvention d'équipement).

Malgré cette baisse, tout a été mis en œuvre pour répondre aux besoins pédagogiques afin que le budget reste un outil au service des élèves.

Un prélèvement sur le fonds de réserve est donc nécessaire pour garantir à minima la réalisation du projet d'établissement, particulièrement les axes suivants :

Axe n°1 : une orientation choisie et ambitieuse pour chaque élève

Axe n°5 : construction d'un parcours culturel pour chaque élève

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROGRAMME SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2015
Réuni le : 26/11/2015
Sous la présidence de : Ronan Kervella
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ADOPTE LE PROGRAMME DES SORTIES ET VOYAGES 2015-2016
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Adoption du programme d'actions du conseil école-collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Kervella
Prénom : Ronan
Signé le: 01/12/2015 09:38:06

Planification des voyages et sorties - Année civile 2016

Préparation du budget

Nature du voyage	Classe	Nb élèves maxi	Nb accompagnateurs	Nb cars	Lieu	Date	Profs. Organisateur	montant sortie		VOYAGES
								Transport	Entrées	
SORTIES PEDAGOGIQUES										
1	Toutes les 3èmes	86	6	2	LORRIS	09 & 10/03/16	M. Dodin	370,00 €	160,00 €	530,00 €
2	A définir en fonction des films 3èmes (dont ULIS)	103	4	2	GIEN	4 x dans l'année	Mme Pitte		850,00 €	850,00 €
3	Forum des métiers de Gien	90	6	2	GIEN	25/02/2016	PP de 3ème	135,00 €		135,00 €
4	Représentation chorale	25	3	1	La Source (répétition) Concert à St Jean le Blanc	10/05/16 (répét.) 03/06/16 (concert)	Mme Nicolet	640,00 €		640,00 €
5	Sortie Option Théâtre	23	2	1	Montargis (Tivoli)	17/03/2016	Mme Bedu	223,00 €	128,00 €	348,00 €
6	Projet musique (2)	50	3	1	La Ferté St Aubin (répét.) Concert à Sully sur Loire	avril & 10 juin 2016	Mme Nicolet	498,00 €		498,00 €
7	Sortie Centrale de dampierre club développement durable+ 1 5ème	45	2	1	Dampierre en Burly	juin-16	Mme Karjean	144,00 €		144,00 €
8	Venue de l'école du centre (projet sciences)	54	2	1	GIEN	A définir	M. Darondeau	67,00 €		67,00 €
9	Visite de la FRAC atelier culturel	20	1	1	ORLEANS	mars-16	Mme Chenuet	360,00 €		360,00 €
10	Fabuloserie	104	6	2	Dicy (89)	avr-16	Mme Chenuet	210,00 €	158,00 €	368,00 €
11	Visites d'entreprises	94	4	2	2 sorties à définir (parcours avenir 4ème)	A définir	Profs principaux de 4ème	150,00 €		150,00 €
12	Visite au tribunal (3)	30 él. Max	1 ou 2	1	Montargis	A définir	M. Dodin ou M. Fournies	- €		- €
13										
TOTAL SORTIES								2 795,00 €	1 391,00 €	4 186,00 €
VOYAGES SCOLAIRES										
Italie	Tous	49	4	1	Rome	Du 24 au 30/04/16	Mme Pitte			17 607,87 €
Séjour plein air	6ème / 5ème	39	3	1	Prades	Du 30/05 au 03/06/16	Mme Gallon			13 660,00 €
TOTAL VOYAGES										31 487,87 €

- (1) subvention conseil départemental collège au cinéma
- (2) participation des familles projet musique
- Reliquats subvention conseil départemental 2015
- Don FSE
- Don PEEP
- Budget établissement

(2 600,00 € - 2 330,00 € part accompagnateurs voyages = 470,00€)

- 630,00 €
- 450,00 €
- 734,60 €
- 1 000,00 €
- 470,00 €
- 901,40 €
- 4 186,00 €**
- 230,00 €
- 2 821,40 € INSCRITS AU BUDGET DANS AP/SORTIE/SORTIES**

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PROJET MUSIQUE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOTE LE BUDGET DU PROJET MUSIQUE AVEC UNE PARTICIPATION DES FAMILLES DE 9 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:39:18

Fiche de projet de sortie ou de voyage – Année 2016

A rendre pour le 09 octobre 2015 au principal

Nature du projet :

- Sortie obligatoire (gratuite pour les élèves et sur le temps scolaire)
- Sortie facultative (avec participation des familles)
- Voyage scolaire (avec au moins une nuitée)

Informations générales

Objet de la sortie : projet commun 5° aux collèges des Bordes, de Sully-sur-Loire, de Saran, de la Ferté-Saint-Aubin

Date prévue : 10 juin 2016

Lieu de la sortie : salle Blareau à Sully-sur-Loire à 20h00 Nb d'élèves: 25-30 élèves répartis sur tout le niveau 5°?

Nom du(es) responsable(s) de l'organisation : Mme Nicolet

Nom des accompagnateurs : 1 ou 2 ?

Déplacement des élèves : A-pied En car En train

Volet pédagogique

Objectif(s) pédagogiques (à relier au projet d'établissement):

- ✓ « **Eveiller la curiosité des élèves, travailler de façon différente** » : cela est évidemment valable pour la chorale puisque c'est un temps privilégié pour la pratique de la musique vocale
- ✓ « **Etre bien au collège en découvrant et en participant à des activités extra-scolaires** » : la chorale est un parfait exemple d'actions mises en œuvre pour la réussite des objectifs visés.
- ✓ « **Le collège : lieu de socialisation et de formation générale** » : la pratique musicale, telle qu'elle est proposée est systématiquement pensée comme un projet artistique collectif à construire
- ✓ « **Savoir exploiter sa participation à ces actions dans tous les domaines et à tous les âges de la vie** » : l'engagement pour l'année de chaque élève est primordial pour la réussite collective du projet.

Détail des activités du projet : une répétition commune à tous les participants au collège de la Ferté-Saint-Aubin au printemps

Exploitation pédagogique liée à la sortie : Prolongement du cours d'éducation musicale

Volet financier

Recettes		Dépenses	
Participation établissement	19,00	Transport	350€00
Don foyer		↳ Répétition	
Participation des familles		↳ Concert	146€00
Nbre 50...X... 9€	450€00	Visites	
Accompagnateurs		Autres (préciser la nature) :	
Nbre ...3...X... 9€	27,00	-	
Autre(s) subvention(s) (préciser la nature)		-	
TOTAL	496€00	TOTAL	496€00

Merci de joindre à ce volet financier les devis nécessaires

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don au Collège de 1 000 € du Foyer socio-éducatif du Collège E. Bildstein

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:35:33

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don au Collège de 470 € de l'association des parents d'élèves PEEP

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:33:36

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don du Collège à l'association sportive d'un montant de 100 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:33:33

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don du Collège à l'IME d'un montant de 300 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:33:38

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE du collège Ernest BILDSTEIN

Actualisé à la date du 10/11/2015
Présenté pour validation au CA le 26/11/2015

L'objectif à atteindre est celui de la «résilience», définie comme la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement. Pour atteindre cet objectif en assurant la sécurité économique, il importe de prendre les mesures garantissant la continuité de l'activité lors de l'événement.

- « Les administrations notamment sont incitées à planifier plusieurs modes d'organisation :
- dans le mode le plus favorable, tous les salariés disponibles, ne présentant pas de risque particulier d'infection de leur entourage, viennent à leur travail,
 - dans le mode le plus critique, la priorité de sauvegarde des vies humaines peut imposer une présence réduite aux seuls effectifs dédiés aux missions prioritaires, pour limiter la contagion,
 - des modes intermédiaires, avec redéploiements de personnels, recours au travail à distance ... doivent être prévus. »

Plan national de prévention et de lutte «Pandémie grippale» : continuité de la vie sociale et économique - solidarité, page 21, octobre 2011.

A) Présentation de l'EPL

Établissement : Collège Ernest Bildstein

Dénomination courante :

Adresse postale : 112 Chemin de la Fontaine – BP 109 – 45503 GIEN CEDEX

N° tél. : 02.38.27.01.90

Mel : ce.0451245j@ac-orleans-tours.fr

Adresse du site internet : <http://clg-ernest-bildstein-gien.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

Le collège s'étend sur un espace de 3.6 hectares.

	EFFECTIFS
Personnels	60
Elèves	403
Autres (préciser)	
TOTAL	463

L'établissement dispose t-il d'un internat ?

Oui non

L'établissement dispose t-il de structures annexes (GRETA, antenne CFA, cuisine centrale, ...) ?

Oui non

Si oui, préciser lesquelles et les effectifs associés :

L'établissement dispose t-il d'un ENT ?

Oui non

L'établissement dispose d'un dispositif permettant d'adresser des sms aux familles ?

Oui non

B) Risques auxquels l'établissement est exposé

(Il est souhaitable de ne retenir que les principaux risques en fonction du contexte local).

Type de risque	oui / non
Pandémie	OUI
Inondation partielle des locaux	NON
Nuage toxique	OUI
Industriel	OUI
Autre (préciser)	

C) Maintien du fonctionnement de l'EPL**1 – État des effectifs de l'EPL :**

Personnels	Effectif au 8/10/2014	Logé par nécessité absolue de service	Logé sans obligation
Personnel de direction (dont adjoint gestionnaire)	2	1	
Chef de travaux			
Personnel d'éducation (CPE)	1		
Personnel administratif	5		
Personnel de santé	1		
Personnel d'accueil	1	1	
Personnel ouvrier et d'entretien	6		
Personnel de cuisine	1		
Personnel enseignant (dont documentaliste)	32		
Assistants d'éducation	5		
Personnel en contrat aidé C.U.I.	1		
Personnel emploi d'avenir professeur (EAP)			
Autre (préciser) 2 AVSCO + 1 AVSI	4		
1 Assistante Sociale + 1 C.O.P.	2		
Total	60	2	

Remarque : en cas de pandémie tous les personnels logés conservent leur logement sur place quel que soit leur statut administratif.

2 – Fonctions assurées pendant la crise :

Il a été décidé de maintenir les fonctions suivantes durant la crise, que l'EPL soit ouvert (accueil des élèves et visiteurs se faisant normalement) ou fermé (les élèves ne sont plus accueillis, les cours sont suspendus) :

- direction et communication
- secrétariat
- gestion pédagogique
- gestion financière
- paie
- surveillance, sécurité des bâtiments
- maintenance des équipements
- restauration
- infirmerie

En cas de fermeture de l'EPL, seuls les visiteurs ayant des raisons majeures, les personnels logés et les personnels mobilisés peuvent entrer et sortir de l'établissement.

3- Tableau de présentation du dispositif de remplacement :

Fonction assurée en période de crise	Titulaire*	Remplaçant d'ordre 1*	Remplaçant d'ordre 2*
Direction et communication	M. KERVELLA	Mme BRO	Mme GALISSON
Coordination de la gestion de crise	M. KERVELLA	Mme BRO	Mme GALISSON
Secrétariat	Mme MENIGault	Mme BUENO	Mme LEMITRE
Gestion pédagogique	M. KERVELLA	Mme GALISSON	
Gestion financière	M. KERVELLA	Mme BRO	
Paie	/	/	/
Surveillance, sécurité des bâtiments	M. KERVELLA	Mme BRO	Mme LEGER
Maintenance des équipements	M. GOUPY	Mme BRO	Mme JONSERY
Restauration	Mme GOUREAU	Mme JARRET	
Infirmier	Mme MARCILLY	Mme GALISSON	
Structure annexe (<i>préciser</i>) : gestion administrative et financière			

* Il est impératif de disposer des coordonnées personnelles et professionnelles des personnels.

NB : La tenue d'un registre de présence des personnels est obligatoire.

4- Maintenance des réseaux de communication (informatiques, téléphoniques, messageries diverses, ...) :

En amont de la maintenance matérielle et logicielle des réseaux de communication, il est impératif de tenir rigoureusement à jour des listes des adresses postales et électroniques ainsi que des numéros de téléphone des élèves, des étudiants et de leurs familles afin de pouvoir communiquer avec eux.

En période de crise, un répondeur vocal automatique sera mis en place pour répondre aux différents appels ordinaires en provenance des familles, des élèves, du public.

Une ligne téléphonique directe dédiée sera installée pour assurer les communications avec les autorités de tutelle.

Numéro de la ligne : 02.38.27.01.90

L'EPLÉ consultera régulièrement sa boîte aux lettres électronique ce.0451245j@ac-orleans-tours.fr.

D) **Maintien du lien pédagogique :**

Personnel(s) en charge de l'administration et de la modération du forum (*au cas où l'établissement dispose d'un site internet*) : **GIACOPELLI FRANÇOISE – Enseignante d'espagnol OU KERVELLA Ronan - Principal**

Personnel(s) en charge du fonctionnement de l'environnement numérique de travail (ENT) : /

En cas de décision de fermeture de l'EPLÉ, des enseignants référents seront désignés par le chef d'établissement afin d'assurer, du lundi au vendredi, des permanences dans l'EPLÉ. Ils assureront la communication entre les élèves et leurs enseignants pour le suivi, l'aide aux devoirs et les exercices.

Ces enseignants référents seront autorisés à accéder à l'EPLÉ dans le respect des dispositions arrêtées par le chef d'établissement.

Les contacts élèves-professeurs se feront :

- Via le site Internet du collège et l'ENT

Liste nominative des enseignants référents (*des personnels pourront être désignés en temps utile en fonction des possibilités du moment*) :

Discipline	Nom Prénom
Mathématiques	BALLUT Séverine
Histoire-Géographie	FUENTES Fabrice
Français	PITTE Martine
Mathématiques	COUIDAT Isabelle
Français	BEDU Dominique

E) Maintien de la liaison avec les autorités de tutelle

	Téléphone	Adresse électronique
Cabinet du DASEN	02 38 24 29 46	ce.iacab@ac-orleans-tours.fr
Secrétariat général de la DSDEN	02 38 24 29 41	ce.ia45@ac-orleans-tours.fr
Conseillère de prévention départementale	02 38 83 48 50	ce.ien45-san@ac-orleans-tours.fr
Médecin conseiller technique du DASEN	02 38 83 48 50	ce.ien45-san@ac-orleans-tours.fr
Division des élèves (DIVEL)	02 38 24 29 81	ce.divel45@ac-orleans-tours.fr

F) Maintien du lien social

Le site Internet de l'EPLE, lorsqu'il existe, doit jouer tout son rôle dans l'information du public et des différentes autorités.

Ce site peut être le moyen de l'EPLE de garder le contact avec les familles, les élèves et les personnels de l'éducation nationale. Toutes les informations relatives à l'évolution de la crise seront affichées sur ce site. Un lien spécifique sera créé au niveau de la page d'accueil du site de l'EPLE.

G) Recensement des locaux susceptibles de permettre l'accueil de personnes ou de stocker provisoirement des fournitures :

Le préfet de département peut être amené à réquisitionner des bâtiments de l'EPLE pour les utiliser comme lieux de vaccination, de distribution de matériels, de protection ou d'accueil (préciser si internat, capacité d'accueil filles/garçons, nombre de chambres, capacités, lieux, superficies) et de soins à des personnes isolées.

Locaux susceptibles d'être réquisitionnés	Localisation	Superficie	Capacité d'accueil	Autres précisions*
Internat	/		/	
Gymnase	/		/	
Autre (préciser)	/		/	

* Par exemple : nombre de chambres pour les garçons et/ou les filles, capacité d'accueil des chambres, ...

Ce plan sera actualisé tous les ans.

0451245J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE ERNEST BILDSTEIN
112 CHEMIN DE LA FONTAINE
45503 GIEN CEDEX
Tel : 0238270190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROGRAMME D'ACTIVITES DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2015

Réuni le : 26/11/2015

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

- Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le programme d'activités du conseil école- collège

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du programme d'actions du conseil école/collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Kervella

Prénom : Ronan

Signé le: 01/12/2015 09:39:06

Programme des actions

Conseil Ecole / Collège – Année scolaire 2015/2016



Collège : Collège E. Bildstein – GIEN

Ecoles de secteur : école de la Gare, école de Boismorand – Les Choux, école René Cassin, école du Centre

Programme établi lors du conseil école / collège sur la base des actions existantes et des réflexions réalisées lors de la réunion du conseil du 6 octobre 2015.

Intitulé de l'action	Descriptif	Objectifs	Ecole(s) concernée(s)	Moyens	Evaluation
<p>Projet maths</p>	<p>Elaboration, échange et résolution de défis mathématiques entre les classes de CM2 et de 6^{ème}.</p> <p>Chaque classe de 6^{ème} échange avec une école. Pour chaque défi, un cahier des charges fixant les contraintes est défini par Mmes Couvidat et Ballut après concertation avec les enseignants de CM2.</p> <p>Les classes construisent un défi, l'échange avec leur classe de référence. Chacun travaille ensuite à la résolution du défi. Les élèves communiquent au final leurs solutions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer à la capacité des élèves à résoudre un problème se présentant sous la forme d'un défi, d'une énigme, d'un jeu mathématiques - Travailler sur la compréhension d'un énoncé mathématique - Aborder les mathématiques sous un angle ludique et collaboratif - Travailler sur le vocabulaire de géométrie pour la construction de figures « téléphonées » - Elaboration d'un lexique commun de langage mathématique 	<p>Toutes</p>	<p>Echange des défis par mail entre le collège et les classes de CM2 des écoles</p>	<p><u>Evaluation des compétences du palier 2 du socle en fin de CM2 et fin de 6ème :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions - Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations - Résoudre des problèmes avec utilisation des entiers naturels et décimaux - Résoudre un problème mettant en jeu des situations de proportionnalité Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème - Utiliser à bon escient le vocabulaire de géométrie, des figures usuelles ainsi que des termes ou consignes mathématiques <p>Ces compétences intègrent la dimension de compréhension d'un énoncé</p>

<p align="center">Course Contre la Faim (20/05/16)</p>	<p>Participation à la course Contre la Faim. Les élèves de CM2 et de 6^{ème} se font parrainer et récupèrent les dons à la hauteur de la distance qu'ils parcourent durant la course. Les dons sont reversés au profit Action Contre la Faim En amont, une séance de sensibilisation aux missions d'ACF est réalisée par des bénévoles de l'association</p>	<p>- S'investir dans un projet au profit d'une association humanitaire - Courir pendant 45 minutes à son rythme en essayant de réaliser la plus grande distance</p>	<p>Toutes les écoles</p>	<p>Intervention de deux bénévoles d'ACF Matériel distribué par ACF (banderoles, dossards) Intervention de la sécurité civile Prêt de matériel de la part de la mairie (barrières, etc.) Transports à la charge des écoles</p>	<p>Dons récoltés (1 800€ environ en mai 2013) <u>Évaluation de la compétence 7 du palier 2 et 3 du socle :</u> Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation (palier2) S'impliquer dans un projet individuel ou collectif (palier 2) Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une préparation physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel (palier3)</p>
<p align="center">Projet Sciences</p>	<p>Projet sur de classification scientifique : 1. Récolte d'échantillons en bords de Loire 2. Intervention des deux enseignants de SVT à l'école du Centre pour déterminer les attributs des animaux (2 heures) 3. Finalisation de la classification scientifique au collège (3 heures)</p>	<p>Etre capable d'effectuer une classification du vivant à partir d'échantillons récoltés dans l'environnement proche</p>	<p>Le Centre seul (les élèves du collège ne participant pas)</p>	<p>Matériel pédagogique 1 car pour la venue des élèves au collège Déjeuner des élèves de CM2 au collège</p>	<p><u>Évaluation de la compétence 3 du palier 2 du socle :</u> L'unité et la diversité du Vivant Pratiquer une démarche d'investigation: savoir observer, questionner</p>

<p>Visite du collège (22/03/16)</p>	<p>Chaque élève de CM2 passe une journée au collège. ½ journée pour la découverte du collège ½ journée pour la réalisation des défis maths en lien avec les classes de 6^{ème} (cf. projet maths)</p>	<p>Cette présentation, sous forme d'activités, doit permettre aux élèves de CM2 de découvrir le collège et son fonctionnement. Finalisation / réalisation des défis maths Echanges entre élèves de 6^{ème} & CM2</p>	<p>Toutes</p>	<p>Transport assuré par les écoles</p>	
<p>Construction d'un référentiel commun</p>	<p>Suite au stage inter-degré du 6 octobre 2015, réalisation d'un référentiel lexical commun en mathématiques et en français sur la base des outils existants. Chaque conseil des maîtres des écoles et les conseils d'enseignement des collèges vont travailler sur des propositions de mise à jour. Les propositions seront retournées avant les vacances de la Toussaint à Mme Couvidat (pour les maths) et à Mme Bedu (pour le français)</p>	<p>Harmoniser les exigences dans une logique de cycle</p>	<p>Toutes</p>	<p>Mobilisation des conseils des maîtres et conseils d'enseignement en français et mathématiques</p>	

Projet écriture	Thème commun abordé par les 2 classes CM2/6 ^{ème} 1 : Les animaux dans la littérature	Garder le lien avec l'option théâtre (un fil rouge les animaux) Préparer des panneaux CM2/6 ^{ème} pour les portes ouvertes	Classe de l'école René Cassin CM2 de Mme Bois Et Sabine Peyrard	Rencontre les mardis en M3/M4 avec les 6 ^{ème} 1 une fois par mois à partir de novembre. Venue de Mme Bois régulièrement Et venue pour une séance collective en théâtre S1/S2 les mardis avec un rythme variable.	S'impliquer dans un projet collectif Produire des travaux écrits divers Réaliser une pièce de théâtre en fin d'année à l'auditorium
	Etude de textes variés en français Productions diverses Intégration des CM2 au projet Théâtre				

Objectifs transversaux à l'ensemble de ces projets

- Conforter le travail collaboratif entre les enseignants de CM2 et les enseignants de 6^{ème}
- Harmoniser les pratiques pédagogiques entre les enseignants du 1^{er} et 2nd degré.
- Mettre en œuvre le cycle 3 dans le cadre de la réforme

Les membres du conseil Ecole / Collège